

**Football**  
  
**Championnat  
régional**

*Saison 2016 / 2017*  
*Bulletin Ligue n° 15*  
*du 15/02/17*

Ligue Ile de France FSGT - 14/16 rue Scandicci 9350 PANTIN cdx  
tél Ligue : 01 49 42 23 24 - tél Foot (mardi apm) : 01 49 42 23 56  
fax : 01 49 42 23 60 - mail : [lif@fsgt.org](mailto:lif@fsgt.org)  
<http://www.liguefsgt.org>



# Commission régionale du 14/02/17

Présents : C. AGBODJAN-PRINCE – G. BOURGOIN – JM BOUTTEAU – G. CADIO – A. CALERO

## Bulletins

Comité 75 : n° 16

Comité 92 : n° 17

Comité 93 : n° 17

Comité 94 : n° 15

Coupes régionales VS - LS : n° 01

## Courriers

### **Commission foot 94**

Confirmation de l'accueil des finales régionales Jean MAURIZE, Jean-Pierre TIMBAUD et Paul DERRIEN ainsi de la finale départementale Pierre LECLERCQ le samedi 16 juin 2017 de 09h00 à 19h00 au stade Roger Coudrec, 40 rue Auber, 94400 VITRY SUR SEINE (terrain synthétique).

Remerciements au comité 94.

### **FC CHAMPIGNY 94 – CAMEIRO G.**

### **MAJESTIC UNITED – DA COSTA J.**

Information sur l'inversion de terrain pour la rencontre MAJESTIC UNITED – FC CHAMPIGNY du 19/02 (remis du 15/01) qui se déroulera sur le terrain du FC CHAMPIGNY en accord avec les deux équipes : stade C. Solignat, 6 rue Jalapa, 94500 CHAMPIGNY.

### **Collectif DELAUNE – LOUSTEAU JJ**

Résultats des 1/32ème de finale de la coupe de France Auguste DELAUNE des 10 au 13/02.

### **Bureau d'appel régional – FOUCHE A.**

PV n° 01 du B.A.R., réunion du 25/01.

### **LEVALLOIS SC A – SAMIR**

### **CFC BNF – BENDERJIAN N.**

Suite à l'indisponibilité du terrain de LEVALLOIS, la rencontre LEVALLOIS SC A – CFC BNF du 25/02 se déroulera au stade Stalingrad, 55 avenue Stalingrad, 93 ROMAINVILLE. Accord entre les deux clubs et la commission.

# Match reporté

## **Report de la rencontre FC CHAMPIGNY 94 – FC SCUDETTOS du 26/02/17**

Les représentants de la ligue Ile de France FSGT et les membres de la commission régionale de foot à 11 en IDF, considérant que toutes les conditions ne sont pas entièrement réunies pour le bon déroulement de la rencontre dans un climat serein et en toute sécurité, décident de reporter celle-ci à une date ultérieure.

La commission régionale fixera cette date prochainement en fonction des disponibilités sur le calendrier.

# Programmation des rencontres en retard

## **A jouer le 18/02/17**

SM A :	UASG B – USMT CRETEIL ST MAUR	remis du 21/01/17
	LEVALLOIS SC A – US IVRY CENTRE VILLE	remis du 21/01/17
SM B :	AS COPAINS IDF – ASC BNP PARIBAS	remis du 21/01/17
	USMT RER B – FC OPERA NA PARIS	remis du 21/01/17
SA A :	AS REGGINA CALCIO – A COPA	remis du 28/01/17

## **A jouer le 19/02/17**

DM A :	AF PORTUGAIS PARIS – AS DARTY	remis du 22/01/17
	MAJESTIC UNITED – FC CHAMPIGNY	remis du 15/01/17

## **A jouer le 01/03/17**

SM B :	AS COPAINS IDF – FC OPERA NA PARIS	remis du 28/01/17
--------	------------------------------------	-------------------

## **A jouer le 02/03/17**

DM A :	FC PARIS 7 – US BRUNE SNDTP	remis du 29/01/17
--------	-----------------------------	-------------------

# Autorisations

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
LEBSARA JAWAD	RAPID VAL DE MARNE	SCIENCES PO MEN IN BLACK	458292	06/02/2017

## BUREAU D'APPEL REGIONAL

### Quelques rappels utiles à l'intention des clubs

Le Bureau d'Appel Régional (ou B.A.R.) est chargé du traitement des appels sur les décisions de première instance prises dans les compétitions gérées par les différentes commissions sportives de l'Ile de France. Elles peuvent porter aussi bien sur des aspects administratifs liés aux compétitions (qualifications, mutations, résultats sportifs, etc.) que sur des décisions disciplinaires individuelles ou collectives.

Le B.A.R. est rattaché administrativement et statutairement à la Direction de la Ligue de l'Ile de France de la FSGT. Même s'il a vocation à s'intéresser à l'ensemble des pratiques, seule l'activité football, jusqu'à présent, fait appel à ses services. C'est d'ailleurs de l'activité football que sont issus ses membres actuellement. Le B.A.R. travaille en étroite collaboration avec la Commission Interdépartementale de football Ile de France.

Le B.A.R. est constitué exclusivement de bénévoles et ne possède pas de secrétariat spécifique. Lorsqu'une audition est programmée, elle se déroule au siège fédéral et de la Ligue Ile de France. La plupart de ses membres travaillant le mardi soir au sein des commissions football, ses réunions se tiennent donc le mercredi soir ou le jeudi soir, uniquement sur convocation.

Le seul moyen de communiquer avec le B.A.R. est la messagerie électronique ( [bar@idf.fsgt.org](mailto:bar@idf.fsgt.org) )

### Evolution du règlement décidée par la Commission Interdépartementale

Lors des réunions de l'inter-saison, la Commission Interdépartementale a souhaité apporter des modifications issues de l'étude menée tout au long de la saison 2015/2016 sur les aspects de traitement des appels. Pour des raisons d'organisation ces modifications n'ont pas pu être reportées dans la version du règlement éditée en septembre dernier et mise à disposition des clubs.

Il n'est donc pas inutile de rappeler que désormais :

- ***Toute décision disciplinaire entraînant la suspension individuelle d'un adhérent au cours des compétitions football, pour une durée inférieure à trois mois, est désormais prise en dernier ressort et ne peut donc plus faire l'objet d'appel.*** Il est donc demandé aux rédacteurs des procès-verbaux des décisions de première instance de bien rappeler cette nouvelle disposition pour chaque dossier concerné.

**Rappel:** dans ces mêmes procès-verbaux de première instance, il est déjà demandé depuis la saison dernière de lever l'effet suspensif d'un appel quand celui-ci concerne des faits suffisamment importants pour justifier cette décision, à l'appréciation de la commission concernée.

- Tout club convoqué dans le cadre d'une procédure de discipline (litige/appeal) peut demander à se déplacer auprès d'une instance, dans les jours qui précèdent l'audition, pour prendre connaissance des pièces constituant le dossier. Cette information ne pourra pas concerner la communication d'informations individuelles sur l'identification des personnes nommément mises en cause ou citées dans le dossier.

## Réunion du 25/01/2017

Présents : Alain Fouché, Jean-Claude Millet, Jean-Pierre Planque, René Rizzo

### DOSSIER N° 1

#### Championnat dimanche matin (Groupe B) match du 16/10/16

#### AOP BEZONS / ASPP XV

##### 1ère instance :

Comité 92 – commission des litiges - dossier n°3 – PV dans bulletin n°6 du 08/11/16.

##### Décisions prises :

- 1 – suspensions pour 3 mois fermes de deux joueurs suite à cartons rouges
- 2 – match perdu par pénalité aux deux équipes

Appel : recevable du club ASPP XV, par mail daté du 14/11/16 concernant les décisions

##### Remarques :

Le B.A.R. ayant convoqué ce dossier tardivement, il n'a pas été possible de traiter le cas des deux suspensions de joueurs dont la requalification était prévue en janvier.

Par ailleurs, le club appelant n'ayant pas donné de nouvelles suite à cette convocation, sa correspondante Madame Fernandes s'est excusée de ne pas avoir pu prendre connaissance de la convocation et a communiqué le téléphone du capitaine de l'équipe pour pouvoir être appelé par téléphone. Malgré trois appels dans le créneau indiqué il n'a pas été possible de contacter ce dernier.

De la même façon, contacté la veille et ayant donné son accord pour une audition téléphonique, l'arbitre officiel de la rencontre M. Bentajar du comité 92, n'a pas pu être entendu malgré trois appels dans le créneau horaire convenu.

##### Auditions :

Ont été reçus et entendus ce jour :

M. Antonio FERRERA, licence 334145, délégué et juge de touche du club AOP Bezons

M. Marco FERRERA, licence 267203, capitaine du club AOP Bezons

##### Décisions :

Il est regrettable de ne pas avoir eu le témoignage du club appelant. Cependant le club adverse confirme que les décisions prises par l'arbitre, à savoir l'expulsion des deux joueurs après altercation ainsi que l'arrêt du match, compte tenu du climat qui régnait à ce moment, sur le terrain et en dehors du terrain, sont totalement justifiées et proportionnées à la situation.

Dans ces conditions le B.A.R. décide de confirmer la décision de première instance, à savoir match perdu par pénalité aux deux équipes.

Compte tenu des circonstances de la convocation, aucune pénalité n'est infligée pour absence à convocation.

## DOSSIER N° 2

### Championnat vendredi soir (Groupe A) match du 14/10/16 LOKOMOTIV 94 / AS MICHEL BIZOT

#### 1<sup>ère</sup> instance :

Comité 75 – commission des litiges – dossier n°5 – PV dans bulletin n°5 du 25/10/16.

#### Décision prise :

– match perdu par forfait d’horaire au club Michel Bizot

**Appel :** recevable du club Michel Bizot, par mail daté du 27/10/16 concernant la décision

#### Auditions :

Ont été entendus par téléphone avec leur accord :

M. Alain DUONG, licence 174847, capitaine du club AS Michel Bizot

M. Quentin RENE, licence 255119, capitaine du club Lokomotiv 94

M. Léandre PAINDEPICE, licence 55639280, arbitre officiel du comité 94

#### Décisions :

L’objet de l’appel porte sur le fait que le club visiteur , tout en reconnaissant que certains joueurs sont arrivés en retard, considère que le club adverse et l’arbitre avaient déjà pris la décision, avant l’horaire du coup d’envoi de ne pas faire jouer la rencontre. Par ailleurs ils s’appuient sur le fait que beaucoup de matchs du vendredi soir démarrent après les horaires prévus.

Le capitaine prétend être arrivé le 8<sup>ème</sup> dans le vestiaire à 19h50, version contredite par la déposition de l’arbitre officielle et celle du club recevant.

A partir de ces auditions, le B.A.R. considère que le litige ayant opposé les deux équipes l’an dernier a laissé des traces dans les esprits (certainement des deux côtés) et que dans ces conditions il comprend que le club recevant ait demandé l’application du règlement qui stipule que, dans les rencontres du vendredi et du lundi, aucun battement d’horaire n’est toléré pour les coups d’envois.

L’horaire de ce match était prévu à 20h00 et l’arbitre confirme, qu’il n’y avait absolument pas 8 joueurs en tenue, prêts pour le coup d’envoi, du côté « visiteurs ».

De plus il aurait fallu une neuvième personne pour assurer la touche.

Dans ces conditions, le B.A.R. considère que le club appelant n’apporte aucun élément lui permettant de remettre en cause la décision du forfait d’horaire et confirme donc la décision de première instance (match perdu à Michel Bizot par forfait).

## Réunion du 01/02/2017

Présents : Alain Fouché, Jean-Claude Millet, Jean-Pierre Planque, René Rizzo

#### Remarques :

Cette réunion qui devait se dérouler à Pantin avec deux dossiers convoqués, a été réorganisée au dernier moment pour tenir compte du report au 22 février d’un des deux dossiers (voir plus loin dans ce PV) et du fait que l’autre dossier portait sur une question purement administrative. En conséquence les membres du B.A.R. se sont concertés par téléphone ce jour.

## DOSSIER N° 4

### Championnat lundi soir (Groupe B) match du 03/10/16 INTERNATIONAL IDF / CHEMINOTS NOISY BONDY GAGNY

#### 1ère instance :

Comité 75 – commission football – décision de gestion

#### Décision prise :

– suite à l’indisponibilité du terrain (non réservé), match non joué et reprogrammé à date ultérieure

**Appel :** recevable du club Cheminots Noisy Bondy Gagny, par mail daté du 19/10/16 concernant la décision de reprogrammation sur un terrain de la Ville de Paris.

#### Contexte :

Le club de Paris recevant fait partie de toutes les équipes du C75 sans terrain pour lesquels le calendrier est entièrement à la charge du comité qui possède les concessions et programme les rencontres en fonction des contraintes connues.

Cette gestion s’appuie sur une procédure informatisée qui permet d’affecter les rencontres sur les terrains disponibles et de produire des tableaux de programmation, ensuite envoyés à tous les responsables d’installations de la Ville de Paris, permettant ainsi la réservation des terrains. Cette procédure qui satisfait l’ensemble des interlocuteurs (Ville de Paris, clubs, comité) évite ainsi beaucoup de désagréments. Il est cependant demandé aux équipes recevantes de vérifier, quelques jours avant les rencontres, que les terrains ont bien été mis à disposition des clubs dans les conditions prévues.

Compte tenu des contraintes connues à cette date, ce match avait été programmé sur un des terrains de la Plaine des Sports de Choisy le Roi de mauvaise qualité et utilisé, pour cette raison, rarement et uniquement en dépannage. Ce terrain est la plupart du temps non tracé sauf pour les dépannages prévus. Or cette fois, la procédure du comité 75 n’a pas permis de faire apparaître ce terrain dans les tableaux diffusés aux installations et n’a donc pas été réservé. Le club recevant a malheureusement oublié la consigne de téléphoner pour vérification et donc le soir du match, les deux équipes et l’arbitre officiel se sont retrouvés sur place. Ils ont alors essuyé un refus des responsables présents qui n’avaient aucune réservation pour ce terrain, qui n’était donc pas tracé, empêchant le match de se dérouler.

Administrativement le comité a naturellement décidé de reprogrammer le match

#### Décision :

Compte tenu qu’il s’agit d’un cas de figure très particulier et que le club recevant ne peut être tenu comme le responsable principal du problème, le B.A.R. confirme que ce match doit être reprogrammé. Cependant il prend en compte le préjudice du club visiteur ayant effectué le déplacement et décide que ce match se jouera sur le terrain des Cheminots Noisy Bondy Gagny.

Il appartient à ce club de proposer au comité gestionnaire des dates possibles pour cette reprogrammation.

## Prochaine réunion

#### Mercredi 22 février

Dossier n°3 (reporté du 01/02/17) : dossier AJ La Noue / Antony vendredi soir du 30/09/16

Dossier n°5 : dossier CM Aubervilliers B / Club 92 CMCAS samedi matin vétérans du 12/11/16

# Résultats et sanctions

## Samedi matin - niveau A

SM GROUPE A - Journée n°10 - samedi 28 janvier 2017		Scores
US IVRY CENTRE VILLE	USMT CRETEIL SAINT MAUR	2 - 2

### Sortie temporaire

28/01/2017	DIAO MAHAMADOU	55675744	USMT CRETEIL SAINT MAUR
------------	----------------	----------	-------------------------

### Avertissement (1 unité de pénalité)

28/01/2017	ALOULOU REDA	43970	USMT CRETEIL SAINT MAUR
28/01/2017	DIAO MAHAMADOU	55675744	USMT CRETEIL SAINT MAUR
28/01/2017	AIT CHIRANE NADIR	266279	US IVRY CENTRE VILLE
28/01/2017	AIT CHIRANE SAMMY	266615	US IVRY CENTRE VILLE
28/01/2017	URSULE DAMIEN	55562540	US IVRY CENTRE VILLE

**Suspendu : pour 2 avertissements en moins de 3 mois pour le prochain match effectif de championnat**

05/11/16	28/01/17	ALOULOU REDA	43970	USMT CRETEIL SAINT MAUR
05/11/16	28/01/17	DIAO MAHAMADOU	55675744	USMT CRETEIL SAINT MAUR



# Samedi après-midi - niveau A

SA GROUPE A - Journée n°7 - samedi 04 février 2017		Scores
AS REGGINA CALCIO	AS MALGACHE A	2 - 2

SA GROUPE A - Journée n°8 - samedi 14 janvier 2017		Scores
AS MALGACHE A	ASCO RUEIL A	0P - 3

SA GROUPE A - Journée n°10 - samedi 28 janvier 2017		Scores
AS GREVES COLOMBES	ASCO RUEIL A	3 - 3

## **Avertissement (1 unité de pénalité)**

28/01/2017	SALMI DJAMEL	441933	AS GREVES COLOMBES
------------	--------------	--------	--------------------

**Suspendu** : pour 2 avertissements en moins de 3 mois pour le prochain match effectif de championnat

03/12/16	28/01/17	SALMI DJAMEL	441933	AS GREVES COLOMBES
----------	----------	--------------	--------	--------------------

# Dimanche matin - niveau A

DM GROUPE A - Journée n°8 - dimanche 05 février 2017		Scores
AS DARTY	US BRUNE SNDTP	3 - 2

DM GROUPE A - Journée n°10 - dimanche 29 janvier 2017		Scores
MAJESTICS UNITED	AS DARTY	3 - 0P
JS IMAZIGHEN	FC 5 QUINAS	1 - 0

## Sortie temporaire

29/01/2017	AOUIDA MOHAND	55506648	JS IMAZIGHEN
29/01/2017	FERRAT AMAR	13547	JS IMAZIGHEN
29/01/2017	BOUARAB ACHOUR	55682905	JS IMAZIGHEN
29/01/2017	CORDEIRO CHRISTOPHE	55586764	FC 5 QUINAS
05/02/2017	SACKO TOUMANI	55622757	US BRUNE SNDTP

## Avertissement (1 unité de pénalité)

29/01/2017	IFLISSEN KHALED	55658270	JS IMAZIGHEN
29/01/2017	ALAPHILIPPE THIBAUT	55628977	FC 5 QUINAS
05/02/2017	ABDOU KARIM	55713694	US BRUNE SNDTP
05/02/2017	VERDOIA QUENTIN	281803	US BRUNE SNDTP

**Suspendu : pour 2 avertissements en moins de 3 mois pour le prochain match effectif de championnat**

20/11/16	29/01/17	ALAPHILIPPE THIBAUT	55628977	FC 5 QUINAS
----------	----------	---------------------	----------	-------------

# Collectif litiges du 31/01/17

Présents : C. AGBODJAN-PRINCE – G. CADIO – A. CALERO

## Reprise du dossier n° 12

### **AS MALGACHE A - ASCO RUEIL A du 14/01/17**

Rappel des faits : arrêt du match suite faute (90')

Après étude de la feuille de match et lecture des rapports en sa possession, à savoir :

- rapports des arbitres officiels désignés par le comité 75
- rapport de M. SZKOBEL C., lic 27399, entraîneur de ASCO RUEIL A
- rapport de M. DESBIEY P., lic 178909, délégué de ASCO RUEIL A
- rapport de M. RATRE Andotsiarovana, lic 196443, entraîneur de AS MALGACHE A

le collectif litiges constate que le match n'est pas allé à son terme suite au comportement du joueur FILAHARA Claudy, lic 55624608, du club AS MALGACHE A (coup à adversaire à la 90'). Au vu de tous les éléments en sa possession, le collectif litiges décide de suspendre le joueur FILAHARA Claudy, lic 55624608, du club AS MALGACHE A, pour 3 mois fermes à dater du 31/01, requalifié le 01/05.

Motif : art 44, tab A, alinéa 10 (comportement ayant provoqué l'arrêt du match).

Par ailleurs, le collectif litiges donne match perdu par pénalité au club AS MALGACHE A.

AS MALGACHE A	0 pt	0 but
ASCO RUEIL A	3 pts	4 buts

*« La présente décision est susceptible d'appel devant la commission régional d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 14 du règlement disciplinaire de la FSGT ».*

*« Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et de l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel. »*

# Collectif litiges du 14/02/17

Présents : C. AGBODJAN-PRINCE – G. CADIO – A. CALERO

## Dossier n° 13

### **MAJESTIC UNITED - AS DARTY du 29/01/17**

Rappel des faits : match non joué (refus)

Après étude de la feuille de match et lecture des rapports en sa possession, à savoir :

- rapport des arbitres officiels désignés par le comité 75
- rapport de M. DA COSTA José, dirigeant du club MAJESTIC UNITED
- rapport de M. TRABELSI Slim, lic 42273, du club AS DARTY
- rapport de M. VIDAL Marc, délégué joueur, lic 32069, du club AS DARTY

le collectif constate que :

1. les arbitres désignés ont considéré que le terrain était praticable et ont décidé de faire jouer le match (art 27, alinea 2 : devoir d'arbitre)
2. le club AS DARTY a refusé de jouer ce match suite à un marquage insuffisant et absence de piquets de coins (voir art 3 et 5)

Par ailleurs, il s'avère que le club AS DARTY n'était pas au complet, seuls 7 joueurs pour commencer le match après le quart d'heure de battement (10h25).

Après délibération, le collectif litiges décide de donner match perdu par forfait déclaré au club AS DARTY :

AS DARTY	1 pt	0 but
MAJESTIC UNITED	3pts	3 buts

# Joueurs suspendus au xx/xx/17

## SM A-B / SA A / DM A

DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe
DM	FC 5 QUINAS	ALAPHILIPPE THIBAUT	55628977	Oui	Non
DM	FC SCUDETTOS	ADMI FAYSSAL	55587641	Oui	Oui
DM	FC SCUDETTOS	MARTY DOMINIQUE	55571490	Oui	Oui
DM	FC SCUDETTOS	PERES DAVID	25547	Oui	Oui
DM	FC SOLVEIRA A	ADNAN SALIHU	55560374	Oui	Non
SA	AS GREVES COLOMBES	SALMI DJAMEL	441933	Oui	Non
SA	AS MALGACHE A	FILAHARA CLAUDY NORADONIS	55624608	Oui	Oui
SA	UMASSAC	RAKOTOARISON CLAUDE LEON	448722	Oui	Oui
SM	F. I. F.	DOUMBIA DENIS	55687822	Oui	Oui

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	SM	DEPORTIVO MALAKOFF	FALL CHEIKH	5555426	Oui	Oui	08/11/2014	07/11/2017	Suspendu, 3 ans fermes
95	ME	B2M	DAAIFI LAHCEN	55626790	Oui	Oui	06/06/2016	06/06/2017	12 mois ferme
94	ME	AS ARCADES	LAKKIS REDA	55573583	Oui	Oui	16/11/2016	17/05/2017	Suspendu 6 mois fermes + 1 an avec sursis
94		CST AL FAWZ	KETTECHE MATHIEU	333915	Oui	Oui	28/05/2014	27/05/2018	Suspendu 1 an (DELAUNE) + 3 ans fermes
94	DM	ACP CHOISY LE ROI	GOMES RODRIGUES NUNO MIGUEL	55525166	Oui	Oui	25/05/2014	24/05/2019	Suspendu 5 ans dont un an interdit stades et abords (Arrêté Préfectoral)
75		GLOBAL PARIS FC	BERKANE ABDEL	12966	Oui	Oui	28/02/2015	27/02/2018	suspendu 3 ans fermes (coupe Maurize)
94		CST AL FAWZ	TRAORE MAMADOU	55563313	Oui	Oui	12/05/2015		suspendu jusqu'a comparution
75	LS	ASC VITRY	AKIAL NADINN	276573	Oui	Oui	12/10/2015	11/10/2018	Suspendu, 3 ans fermes
93	SA	SAHRAOUI EN FRANCE DE L ASOM	CHATIR ABEDINE	55550744	Oui	Oui	07/11/2015	07/05/2017	Suspendu 1 ans et 6 mois ferme
94	LS	MONAC OLYMP VINCENNES	THILL JEREMY	55509251	Oui	Oui	07/12/2015	06/12/2017	Suspendu 2 ans fermes
93	SA	AGUIAS FC	SY DIAKARIYAOU	448034	Oui	Oui	05/03/2016	04/03/2017	Suspension de 1 an ferme (coupe 75)
93	SA	AGUIAS FC	DA SILVA PATRICK	12626	Oui	Oui	21/03/2016	21/03/2017	Décision du B.A.R (17/03/16)
93	SA	AGUIAS FC	MASCARENHAS CRISTIAN	448030	Oui	Oui	21/03/2016	21/03/2017	Décision du B.A.R (17/03/16)
LIF	SA	UMASSAC	RAKOTOARISON CLAUDE LEON	448722	Oui	Oui	03/04/2016	03/04/2017	Suspendu 9 mois fermes
75	LS	ASC VITRY	JUSTE SIMON	53720	Oui	Oui	10/05/2016	09/05/2017	Suspendu pour 1 an ferme
92		CCPF SAINT ANDRE	FERNANDES SANDRO	55601404	Oui	Oui	21/05/2016	20/02/2017	Suspendu 6 mois ferme (DELAUNE)
75		LES PIEDS CARRES FC	BENHAMMOU MOHAMED	55632979	Oui	Non	28/05/2016		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
93	SA	AGUIAS FC	LAZAAR YACINE	55622149	Oui	Oui	02/06/2016		suspendu j'usqu'a comparution
93	SA	AGUIAS FC	DA SILVA VINCENT	55622166	Oui	Oui	29/10/2016	01/03/2017	Suspendu 4 mois ferme
93	SA	AIGLE NOIR	LAFORTUNE LOUINEL	55678998	Oui	Oui	05/11/2016	04/05/2017	Suspendu 6 mois fermes
94	SM	US IVRY THOREZ	SEIGNEUR FLORIAN	216715	Oui	Oui	05/11/2016	05/03/2017	Suspendu 4 mois fermes ( niveau B - 22 )
94	DM	AP MONTALEGRE	GONCALVES MARIO	55698621	Oui	Oui	06/11/2016	07/05/2017	Suspendu 6 mois de toute compétition
93	SM	CM AUBERVILLIERS B	BAHI MOHAMED	354891	Oui	Oui	12/11/2016	11/05/2017	Suspendu 6 mois fermes
93	SA	AS ARCADES	LAKKIS REDA	55573583	Oui	Oui	17/11/2016		suspendu jusqu'à comparution et décision (Foot 7)
94	SM	JOHNSON DIVERSEY FC	GUILLEMIN FLORIAN	55677747	Oui	Oui	05/11/2016	08/05/2018	Suspendu 18 mois fermes ( tableau B 26 )
93	LS	ASL ST GERMAIN	SEMEDO THIERRY	55502739	Oui	Non	06/12/2016		Suspendu pour 3 matches pour avoir joué en étant suspendu
94	LS	BONDYNAMIQUES	ADDOU YAZID	55690778	Oui	Oui	10/01/2017	09/01/2020	Suspendu 36 mois ( article 44 - A - 19 )
94	DM	AP MONTALEGRE	MONTEIRO HUGO	443389	Oui	Oui	30/10/2016	30/10/2017	Suspendu un an ferme
75	VS	ES PARISIENNE	ADAS RIDVAN	55624541	Oui	Oui	06/12/2016	05/03/2017	Suspendu, 3 mois fermes

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
94	SM	US IVRY THOREZ	DELCROIX CHRISTOPHE	35282	Oui	Oui	10/01/2017	10/10/2017	Suspendu 6 mois fermes (article 44 B 22) (15 juin/15 sept. neutralisés)
94	LS	CHEMINOTS DU LANDY	AOUIS JAUFFREY	48033	Oui	Oui	10/01/2017	10/10/2017	Suspendu 6 mois fermes (article 44 B 22)
92	SM	MSB UNITED	CHEVALIER FREDERIC	156126	Oui	Oui	05/11/2016	06/03/2017	Suspendu 4 mois ferme
75	VS	UNIONE CORSA	AUPIAIS ANTOINE	55659686	Non	Oui	09/12/2016		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
78	SM	AS COMMUNAUX DE PANTIN	LOUDADJI ABDELKADER	442267	Non	Oui	10/12/2016		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
78	SM	AS MALGACHE B	PARENT JEAN-HUGUES	55683756	Non	Oui	10/12/2016		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
93	SA	US GAZELEC LANDY 93	LAHSSINI YASSINE	55621201	Non	Oui	10/12/2016		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
75	VS	AC TRABZON	CUMUR ILKER	55672742	Oui	Oui	06/01/2017	05/03/2017	Suspendu, 2 mois fermes
75	VS	CS SALVADOR ALLENDE	DIAZ PABLO	55658907	Oui	Oui	13/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
93	SA	AIGLE NOIR	MORENCY KÉVIN	55642465	Oui	Oui	14/01/2017	13/03/2017	Suspendu 2 mois fermes
93	SA	ASC ACCOLADE	NEY WILLY	329149	Oui	Oui	14/01/2017	13/05/2017	Suspendu pour 4 mois fermes
LIF	DM	FC SOLVEIRA A	ADNAN SALIHU	55560374	Oui	Non	22/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
93	SA	MELTING PASSES	DOUCANSY YOUNOUSSOU	55673642	Oui	Non	14/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
93	LS	FOOT PASSION	MANDE JUDIKAEL	55629113	Oui	Oui	16/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
LIF	SA	AS MALGACHE A	FILAHARA CLAUDY NORADONIS	55624608	Oui	Oui	31/01/2017	30/04/2017	Suspendu 3 mois fermes
92	DM	AES FIGUIG	DOUCOURE SIMBALLA	463391	Oui	Oui	30/01/2017		Suspendu en attente de décision
92	DM	AES FIGUIG	SOUNNI OUSSAMA	329595	Oui	Oui	30/01/2017		Suspendu en attente de décision
LIF	SM	F. I. F.	DOUMBIA DENIS	55687822	Oui	Oui	28/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
75	VS	LEVALLOIS SC B	REBHI HICHAM	55699627	Oui	Non	27/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
75	VS	UNIONE CORSA	PERFETTI ANDRÉ	55579636	Oui	Non	27/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
93	SA	SAMARITAINE FC	MOUFLARD ARNAUD	55679392	Oui	Non	21/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
93	SA	AS CAMBODGIENNE A	DI AW AMADOU	55562894	Oui	Oui	21/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
92	DM	AES FIGUIG	HADDOU SAMIR	178369	Oui	Oui	30/01/2017		Suspendu en attente de décision
92	DM	AES FIGUIG	BOUGRIA AZDINE	55570665	Oui	Oui	30/01/2017		Suspendu en attente de décision

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75	LS	ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE	DE CHANTERAC TRISTAN	55560125	Oui	Oui	30/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
LIF	DM	FC SCUDETTOS	MARTY DOMINIQUE	55571490	Oui	Oui	30/01/2017	30/10/2017	Suspendu 7 mois (15juin/15sept neutralisés)
LIF	DM	FC SCUDETTOS	PERES DAVID	25547	Oui	Oui	30/01/2017	30/01/2018	Suspendu 9 mois (période 15juin/15sept neutralisée)
LIF	DM	FC SCUDETTOS	ADMI FAYSSAL	55587641	Oui	Oui	30/01/2017	29/01/2020	Suspendu 3 ans de toutes compétitions
92	SM	AB PRINT FC	ALLOUACHE SAMIR	55561705	Oui	Oui	15/02/2017	14/04/2017	Suspendu 3 mois ferme
LIF	SA	AS GREVES COLOMBES	SALMI DJAMEL	441933	Oui	Non	28/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
LIF	DM	FC 5 QUINAS	ALAPHILIPPE THIBAULT	55628977	Oui	Non	29/01/2017		Suspendu pour 1 match suite à 2 cartons jaunes en moins de 3 mois.
75	VS	CICLON LATINO	PALACIOS MICHAEL	55618446	Oui	Oui	10/02/2017		Suspendu pour 1 match suite à un carton rouge.
75	VS	CICLON LATINO	PALACIOS MICHAEL	55618446	Oui	Oui	10/02/2017		Suspendu, en attente de décision